

SERVICE / DIVISION	Service de la planification et réalisation de projets / Planification et réalisation de projets	No SD SD-2024-5590
CADRE NORMATIF En vertu des articles 544 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13149 décrétant l'exécution des travaux de construction de la caserne de pompiers numéro 1 et un emprunt de 19 405 000 \$ à cette fin. de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13149 décrétant l'exécution des travaux de construction de la caserne de pompiers numéro 1 et un emprunt de 19 405 000 \$ à cette fin. de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13149 décrétant l'exécution des travaux de construction de la caserne de pompiers numéro 1 et un emprunt de 19 405 000 \$ à cette fin.		